

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2008  
Publication : 07/05/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-4-2-4  
Séance du vendredi 25 AVRIL 2008

### Syndicat Mixte pour l'Aménagement des Trois Frontières

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°2008/I-2°/02 du 14 décembre 2007 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide le versement au titre de 2008 d'une contribution de 26 000 € en faveur du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Technoport des Trois Frontières,
- ❖ autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F026, enveloppe 18556, chapitre 65, nature 6561, fonction 93 du budget départemental.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH